

ESTI IMMOBILIER

BAREME DES HONORAIRES DE TRANSACTION (T.T.C)

Honoraires maximums applicables pour les mandats signés à partir du 1 avril 2022

MANDAT DE VENTE :

(maison, appartement, terrain et immeuble à usage d'habitation)

• Jusqu'à 80 000 €	5600 euros
• De 80 001 à 100 000 €	7 %
• De 100 001 à 160 000 €	6,5 %
• De 160 001 à 190 000 €	6 %
• De 190 001 à 250 000 €	5,5 %
• De 250 001 à 330 000 €	5 %
• De 330 001 à 460 000 €	4,5 %
• De 460 001 à 650 000 €	4 %
• Plus de 650 000 €	3,5 %

Parking ou box _____ Montant forfaitaire de 2000 euros TTC

MANDAT DE RECHERCHE :

Le barème reste inchangé et la charge des honoraires d'agence sera supportée par le mandant, soit l'acquéreur.

Les honoraires de transaction sont affichés avec toutes taxes comprises, incluant donc la TVA. Les honoraires sont immédiatement exigibles le jour de la signature de l'acte authentique chez le notaire. Ils sont à la charge du vendeur pour un mandat de vente et à la charge de l'acquéreur pour un mandat de recherche.